



DECLARATION PREALABLE
ABANDON DU PROJET EN COURS D'INSTRUCTION

Demande déposée le 06/10/2024		N° DP 022 209 24 C0139
Par :	Monsieur Reux Samuel	
Demeurant à :	La Prevotais 22650 BEAUSSAIS SUR MER (ANCIENNEMENT PLOUBALAY)	
Sur un terrain sis à :	La Prevotais - Ploubalay 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER	
Cadastré :	209 G 1658	
Nature des Travaux :	Pose de fenêtre de toit	

Le Maire DE BEAUSSAIS-SUR-MER

Vu la déclaration préalable présentée le 06/10/2024 par Monsieur Reux Samuel, demeurant La Prevotais à BEAUSSAIS SUR MER (ANCIENNEMENT PLOUBALAY), (22650) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la pose de fenêtre de toit,
- sur un terrain situé La Prevotais, BEAUSSAIS-SUR-MER (22650),
- pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

Vu le courrier en date du 07/02/2025 demandant l'annulation de la demande susvisée en cours d'instruction ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable est déclarée sans suite.

BEAUSSAIS-SUR-MER, le 07/02/2025
Le Maire Eugène CARO,